

DECISION N° 18220276 MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 13 JUL 2022
Portant ouverture du concours d'entrée en **troisième année** du *curseus de formation d'Ingénieur* à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Maroua, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2022-2023.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001, portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/1408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret 2018/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'universités ;
Vu le Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités d'Etats, modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 ;
Vu le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités ;
Vu le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux universités ;
Vu le Décret n°2008/280 du 09 Aout 2008 portant création de l'Université de Maroua ;
Vu le Décret n°2008/280 du 09 Aout 2008 portant organisation administrative et académique de l'Université de Maroua ;
Vu le Décret n°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n°2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
Vu le Décret n°2017/350 du 06 juillet 2017 portant changement de dénomination de l'Institut Supérieur du Sahel et organisation de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua ;
Vu Décret n°2020/274 du 11 Mai 2020 portant réorganisation de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua ;
Vu l'Arrêté 18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 16 mars 2022, fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecole sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2022-2023 ;
Sur proposition du Recteur de l'Université de Maroua :

DECIDE :

Article 1^{er} : Un concours pour le recrutement de deux cent vingt (220) élèves ingénieurs en **troisième année** du *curseus de formation d'Ingénieur* à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua de l'Université de Maroua est ouvert pour l'année académique 2022-2023.

Article 2 :

(1) Le concours est ouvert en une seule session aux titulaires de l'un des diplôme suivants : Licence ou du diplôme d'ingénieur de travaux exigé pour chaque filière sollicitée, Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Diplôme d'Etude Universitaire Générale (DEUG) pour chaque filière sollicitée ou tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;

